



Paris, le 21 décembre 2017

Communiqué de presse

## **Un appel des pouvoirs publics et pôles de compétitivité franciliens pour nourrir les collaborations entre entreprises et recherche**

*L'objectif de « CLEF », appel à manifestation d'intérêt (Ami), qui réunit 18 partenaires, est de consolider les projets et relations entre les entreprises innovantes et les laboratoires de recherche publics d'Île-de-France.*

Comment nourrir la collaboration entre la recherche et l'entreprise ? Les trois Sociétés d'accélération de transfert de technologies (SATT), les onze pôles de compétitivité d'Île-de-France, l'État via la Direction générale des entreprises et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) d'Île-de-France, le Conseil régional et Bpifrance, lancent pour la première fois un appel à manifestation d'intérêt (Ami) commun pour consolider les relations entre laboratoires de recherche et entreprises innovantes.

### **Un Ami qui veut du bien aux entreprises et aux labos**

Baptisé « CLEF » (Collaboration laboratoires entreprises facilitée), cet Ami s'adresse aux entreprises franciliennes qui cherchent à développer des produits ou services innovants, ainsi qu'aux laboratoires publics en passe de transférer l'innovation qu'ils ont développée à une entreprise afin qu'elle l'exploite.

Les projets retenus seront présentés aux dispositifs de financement du conseil régional d'Île-de-France et de BpiFrance. Les projets lauréats feront l'objet d'une attention particulière quant à leur éligibilité aux dispositifs d'aide à la Région Île-de-France.

Les dépenses et travaux des laboratoires pour le développement de l'innovation et son transfert vers l'entreprise partenaire laboratoires (R&D, études stratégiques, prototypes, preuve du concept marché) seront pris en charge par une des trois sociétés d'accélération de transfert de technologies

### **L'Ami des PME**

Outre les synergies attendues par cet Ami unique, qui s'apparente à un guichet simplifié, l'objectif est d'offrir aux entreprises franciliennes de taille moyenne, les PME et ETI (moins

de 250 ou 5 000 salariés), les moyens d'exploiter une technologie issue des laboratoires publics performants et développée sur-mesure, à moindre risque financier, avec un programme technique et financier adapté à chaque situation.

### **Un Ami qui rassemble**

L'originalité de l'Ami « CLEF » est qu'il réunit ressources, expertises et dispositifs de financement et institutions :

- Les trois Sociétés d'accélération de transfert de technologies (IDF Innov, Lutech et SATT Paris-Saclay) qui apporteront leurs capacités opérationnelles et financières en matière de transfert des résultats de la recherche au bénéfice des PME et ETI innovantes.
- Les onze pôles de compétitivité d'Île-de-France : Advancity, Astech, Cap Digital, Cosmetic Valley, Elastopole, Finance-Innovation, Medicen, Moveo, Novalog, Systematic et Vitagora qui, outre leur secteur d'activité, travaillent sur plusieurs axes de collaboration commun, dont le présent Ami.
- La Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie ;
- La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) d'Île-de-France, administration déconcentrée de l'État chargée, au titre du développement économique, du pilotage opérationnel des pôles de compétitivité et de soutenir l'innovation des PME et ETI (entreprises de taille intermédiaires).
- BpiFrance,
- Le conseil régional d'Île-de-France.

Le dossier de consultation complet est accessible sur le site internet de la Direccte IDF : [idf.direccte.gouv.fr](http://idf.direccte.gouv.fr) > [Entreprises, emploi, économie](#) > [Appels à projets - appels d'offres](#)

La date limite de dépôt des projets est fixée au 29 décembre 2017 et au 2 mars 2018.

### **Contact presse :**

Service Communication - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) Île-de-France

[idf.communication@direccte.gouv.fr](mailto:idf.communication@direccte.gouv.fr) - 01 70 96 74 69